## N3203 - Manutention portuaire

#### RIASEC: Rc

#### Appellations

Acconier / Acconière de l'armée	Ouvrier / Ouvrière docker
Arrimeur largueur / Arrimeuse largueuse de l'armée	Ouvrier portuaire calier / Ouvrière portuaire calière
Chef de quai manutention portuaire	Ouvrier portuaire débardeur / Ouvrière portuaire débardeuse
Chef d'équipe de manutention portuaire	Ouvrier portuaire grimpeur / Ouvrière portuaire grimpeuse
Commis / Commise de quai portuaire	Ouvrier portuaire saisisseur / Ouvrière portuaire saisisseuse
Elingueur / Elingueuse	Ouvrier portuaire signaleur / Ouvrière portuaire signaleuse
Empoteur/dépoteur / Empoteuse/dépoteuse	Pointeur / Pointeuse portuaire
Ouvrier / Ouvrière de manutention portuaire	

#### Définition

Réalise des opérations de manutention portuaire de transbordement de cargaison (vrac, hydrocarbures, marchandises, conteneurs, ...) à bord de bateaux (navire de mer, barge, ...) ou à quai (train, camion, ...), manuellement, ou à l'aide d'engins de manutention à conducteur autoporté (chariot élévateur, ...) ou de véhicules lourds (cavalier, remorque porte-conteneur, ...), selon la réglementation portuaire et les règles de sécurité. Peut coordonner l'activité d'une équipe.

#### Accès à l'emploi métier

Cet emploi/métier est accessible sans diplôme ni expérience professionnelle.

Les permis poids lourds C, C1, CE, C1E (précédemment C ou EC) peuvent être requis.

Un ou plusieurs Certificat(s) d'Aptitude à la Conduite en Sécurité -CACES- conditionné(s) par une aptitude médicale à renouveler périodiquement peu(ven)t être demandé(s).

Une bonne condition physique est requise.

La pratique de l'anglais (vocabulaire technique) peut être demandée.

#### Conditions d'exercice de l'activité

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein d'entreprises de manutention portuaires, de l'armée, en contact avec différents intervenants (portiqueurs, grutiers, ...).

Elle peut varier selon la constitution de l'équipe (travail au sol, à bord, en pontée, en cale, ...), le type de manutention (élingage, saisissage, dépotage/empotage, ...) ou les caractéristiques des opérations de transbordement (gabarit du navire, nature des marchandises, ...).

L'activité peut s'exercer en horaires décalés, les fins de semaine, jours fériés ou de nuit.

L'activité s'effectue sur zones portuaires (terminal portuaire, quai de port maritime ou fluvial, ...) et peut impliquer un travail en hauteur et le port répétitif de charges lourdes ou volumineuses.

Le port d'équipements de protection (casque, chaussures de sécurité, gants, ...) est requis.

## Compétences de base

Savoir-faire		Savoirs
☐ Sélectionner et positionner le matériel et les élingues, treuils, selon la nature de la cargaison	R	☐ Interprétation de signaux
☐ Procéder à l'ouverture ou la fermeture des panneaux de cale	R	☐ Règles de sécurité liées aux produits dangereux
☐ Installer et vérifier les équipements d'accès aux bateaux (rampes, échelle de coupée et passerelle)	Rc	□ Règles de sécurité portuaire
		☐ Gestes et postures de manutention
☐ Déposer une charge	R	☐ Organisation et fonctionnement de la zone portuaire (plan de circulation,
☐ Enlever une charge	R	zones de stockage,)
☐ Entretenir un poste de travail	R	Utilisation d'outils de radiocommunication
D. Estados de Lecum	_	☐ Modalités de chargement/déchargement de marchandises
☐ Entretenir des locaux	R	☐ Appréciation de charge
☐ Assurer une maintenance de premier niveau	R	☐ Utilisation d'engins de manutention non motorisés (transpalette, diable,)
☐ Entretenir des équipements	R	Utilisation de matériel de levage
		☐ Caractéristiques des engins de levage

# Compétences spécifiques

Savoir-faire Savoir-faire		Savoirs
☐ Utiliser un engin nécessitant une habilitation	R	☐ Formation Initiale Minimum Obligatoire (FIMO)
		☐ Formation Continue Obligatoire (FCO)
		☐ Transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol (CACES R 389-1)
		☐ Chariots tracteurs et à plateau porteur de capacité inférieure à 6 000 kg (CACES R 389-2)
		☐ Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg (CACES R 389-3)
		☐ Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité supérieure à 6000 kg (CACES R 389-4)
		☐ Chariots élévateurs à mât rétractable (CACES R 389-5)
		□ Déplacement, chargement, transfert de chariots sans activité de production (CACES R 389-6)
☐ Effectuer une navigation nécessitant le Certificat d'Initiation Nautique (CIN)	R	☐ Permis de conduire de moteur marin
☐ Effectuer les manoeuvres d'accostage ou d'appareillage du bateau	R	
☐ Déplacer des charges avec un engin	R	☐ Conduite d'un camion cabestan
		☐ Conduite de chariot cavalier
		☐ Conduite d'un chariot-élévateur frontal
		☐ Conduite d'un chariot-élévateur latéral
		☐ Utilisation d'une grue de navire

Compétences spécifiques						
utention						
Environnements de travail						
Mobilité professionnelle						
N1102 - Déménagement Toutes les appellations						

Toutes les appellations

Toutes les appellations

## Mobilité professionnelle

# Emplois / Métiers proches

Fiche ROME	Fiches ROME proches
N3203 - Manutention portuaire	N1104 - Manoeuvre et conduite d'engins lourds de manutention
■ Toutes les appellations	Toutes les appellations
N3203 - Manutention portuaire	N1105 - Manutention manuelle de charges
■ Toutes les appellations	Toutes les appellations
N3203 - Manutention portuaire	N4101 - Conduite de transport de marchandises sur longue distance
■ Toutes les appellations	Toutes les appellations

# Emplois / Métiers envisageables si évolution

Fiche ROME	Fiches ROME envisageables si évolution
N3203 - Manutention portuaire	l1601 - Installation et maintenance en nautisme
■ Toutes les appellations	Toutes les appellations
N3203 - Manutention portuaire	N1303 - Intervention technique d'exploitation logistique
■ Toutes les appellations	Chef de quai réception/expédition